

librement choisis selon leur compétence professionnelle. »

Décidément, les patrons ne nous veulent pas que du bien !

Et eux aussi nous « aiment »

Alain Carignon (*ministre de la Communication*) : « Nous n'aurons pas moins de courage que nos prédécesseurs qui ont trouvé une solution au problème des dockers. »

Ladislas Poniatowski (*porte-parole du Parti républicain*) : « Il faut donc maintenant réfléchir aux problèmes de fond qui empoisonnent la presse.

« Je sais, par exemple, que certains de mes collègues sont favorables à une remise en cause du statut du Syndicat du Livre, de la même manière que les socialistes ont eu la bonne idée de remettre en question le statut des dockers (...)

« On peut agir comme pour le syndicat des dockers. Il faut passer au statut de salarié classique pour tous les emplois de ce secteur. Mais il faudra que cette réforme s'accompagne d'un solide plan social. Il faudra que l'Etat et les entreprises de presse mettent de l'argent pour indemniser largement ceux qui seraient sujets à une révision de leur statut... »

Albert du Roy (« *l'Evénement du jeudi* ») : « Nous ne pouvons plus accepter que des incidents (*la grève de vingt-quatre heures en solidarité avec les camarades de Sopalin expulsés par la police*) pour des motifs contestables viennent priver les Français de leurs journaux et porter gravement atteinte à la liberté de l'information.

« On souligne trop, ailleurs, à quel point tout monopole est nuisible, pour négliger le monopole syndical qui s'est imposé dans l'imprimerie et la distribution. »

Jean Miot (*déjà menaçant après la grève Sopalin*) : « La poursuite de telles actions conduirait inéluctablement à la disparition des garanties individuelles des ouvriers du Livre et à la remise en cause du rôle des institutions professionnelles et des relations contractuelles qui ont jusqu'à ce jour prévalu. »

Ces quelques citations ne prétendent pas refléter l'ensemble des déclarations de « sympathie » que nous a values la grève de Sopalin. Cette même sympathie nous est d'ailleurs largement dispensée sans grève !

Nous ferons donc l'impasse sur les sempiternelles diatribes de Philippe Tesson (*le Quotidien de Paris*) ou celles de Robert-André Vivien (RPR), tout autant que sur les déclarations de l'obscur syndicat CGC des journalistes, et nous n'aurons pas, enfin, la cruauté de relever les récentes déclarations de Roland Leroy à notre encontre dans les colonnes de son quotidien. Nombre de camarades ouvriers du Livre, sympathisants du grand journal démocratique, se sont déjà chargés de lui faire connaître leur façon de penser...

Pour être tout à fait juste, il convient de noter dans ce concert la voix discordante de Jean-Pierre Courcol (*l'Equipe - le Parisien libéré*), qui affirme en substance que ce serait une idiotie que de résumer la crise de la presse à la présence des ouvriers du Livre et leur statut. On ne lui donnera pas tort ! ▲

Déclaration du Comité intersyndical du Livre parisien

en réponse à la note remise par le Syndicat de la Presse parisienne

Pour ce qui le concerne, le Comité intersyndical du Livre parisien a toujours été, lui aussi, attaché à la recherche de solutions négociées aux problèmes posés à la profession.

C'est dans cet esprit et pour répondre tant à la grave crise que traverse la presse quotidienne nationale qu'à la préoccupation des salariés qu'il a conclu, le 25 juin 1992, avec les éditeurs parisiens, un accord-cadre visant à réduire fortement les coûts de fabrication des titres, entraînant une diminution importante des emplois.

Dans le même temps, le Comité intersyndical du Livre parisien a proposé diverses mesures économiques, structurelles et sociales afin de permettre à la presse quotidienne nationale de surmonter ses difficultés.

Un an après, alors que l'accord-cadre le prévoyait, peu d'efforts portant sur le développement de la diffusion, la diversification et la qualité des produits amenant à la reconquête du lectorat ont été sérieusement entrepris. Les éditeurs, face à la poursuite de la dégradation de la situation, ne proposent comme solution que l'élimination massive des ouvriers du Livre par un plan de départ à cinquante ans, assorti de primes invitant les plus jeunes à quitter la profession.

Face à ce constat, le Comité intersyndical du Livre parisien rappelle que tout un train de mesures est indispensable pour répondre à toutes les facettes de cette crise :

- des dispositions pour mieux répartir le marché publicitaire et en faire bénéficier l'ensemble de la presse quotidienne ;
- le taux de TVA qui pourrait être amené à zéro, d'autant que des dispositions communautaires, qui semblaient y faire obstacle, sont loin d'être appliquées par tous (Belgique, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Norvège) ;
- la reconquête du lectorat, véritable remède durable à la crise, qui passe par une presse nationale mieux à même de répondre aux besoins des lecteurs et d'offrir un produit de qualité qui réponde réellement à l'exigence du pluralisme dans notre pays ;
- un arrêt de l'inflation du prix de vente au numéro des titres ;
- une amélioration des services abonnements ;
- un accès encore plus facile au journal pour le lecteur, en améliorant le rôle irremplaçable des NMPP.

L'originalité de la presse quotidienne nationale française, garante de la circulation des idées, doit nécessairement impliquer de ne pas être contrainte aux strictes aléas du marché, parce qu'elle n'est pas une marchandise comme les autres.

Le Comité intersyndical du Livre parisien, respectueux des accords signés, considère que l'accord-cadre du 25 juin 1992 constitue la base de l'adaptation professionnelle et sociale des ouvriers du Livre aux mutations structurelles et technologiques des entreprises de la Presse parisienne.

Seule la continuité de la politique régionale, induite dans l'accord-cadre, est à même d'apporter une véritable réponse aux problèmes que traverse notre profession.

L'esprit et le contenu de l'accord-cadre permettent :

- une évolution et une adaptation maîtrisées de la mutation technologique en cours, en prenant en compte l'avenir des différentes catégories techniques, leur assurant un positionnement professionnel adapté aux transformations des processus de fabrication et à l'évolution des matériels ;
- la garantie régionale d'emploi des personnels ouvriers reconnus par les accords des 30 juin 1986 et 6 mars 1992 ;
- des mesures de formation professionnelle permettant l'adaptation des ouvriers aux évolutions techniques ;
- la mise en place régionale de solutions sociales par des mesures d'âge, avec l'utilisation du plan FNE à cinquante-cinq ans.

Dans cet esprit, il est nécessaire de reconduire, pour les années à venir, les plans de départ FNE à cinquante-cinq ans et, comme le prévoit l'accord de juin 1992, de permettre aux entreprises, en fonction de leurs options de modernisation, d'avoir recours à des départs anticipés.

Afin d'adapter les personnels à la poursuite de la modernisation et à la modification des procédures de fabrication, il est nécessaire de définir un positionnement professionnel en rapport avec l'avancée des techniques de production.

Pour ce faire, le Comité intersyndical du Livre parisien propose au Syndicat de la Presse parisienne l'ouverture de discussions régionales afin de définir le contenu d'un avenant à l'accord-cadre répondant à ces nécessités.

Paris, le 29 juin 1993